

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

1. THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « Faune, Flore et Paysage » sur le sentier sur pilotis. Nous laissons libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2. CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous, petits et grands, professionnels ou non.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au lundi 2 août à 18h. Les photos (5 par participant maximum) sont à envoyer à l'adresse suivante : **maisondumarais@reserve-lavours.com**

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les clichés devront être pris sur le sentier sur pilotis, en Réserve Naturelle, et devront ainsi être réalisés dans le respect de la réglementation de la Réserve Naturelle (pas d'atteinte à la végétation, pas de dérangement de la faune, pas de piétinement hors sentier etc.). Les participants devront préciser par mail le titre éventuel des photos et leurs lieux de prise de vue. Le mail devra également indiquer le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du participant. Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, fournir son fichier original en format JPG pour un éventuel agrandissement. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la maison du marais. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury de 4 personnes sera constitué pour sélectionner les photographies. Les photographies seront jugées sur trois aspects : *la cohérence avec le thème proposé, l'originalité et la technique et l'intérêt artistique.*

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les meilleures photos seront exposées sur le sentier sur pilotis au mois d'août. De plus, le grand gagnant du concours aura une récompense supplémentaire : une animation vacances (enfant ou adulte) gratuite ! Le gagnant du meilleur cliché sera informé par téléphone ou par courriel à partir du 6 août 2021.